

www.kedange-sur-canner.info

Bulletin Municipal N°03 - Mai 2011





Page 2 - Le mot du Maire

Page 3 - Informations pratiques

Page 4 - Les services

Page 5 - État civil

Page 6 - Les associations kédangeoises

Page 7 - Les dépenses d'investissement

Page 8 - Des fouilles archéologiques sur le site du nouveau collège

Page 9 - École numérique rurale

Page 10 - Les réalisations

Page 11 - Les réalisations

Page 12 - La parole aux kédangeois

Page 13 - Le Sideet

2

Page 14 - Réglementation

Page 15 - Réglementation

Page 16 - Équipe de rédaction

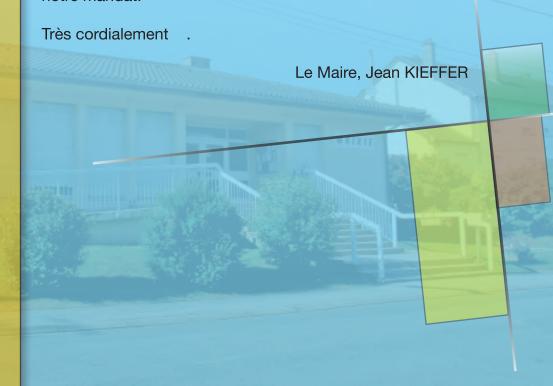


# Le mot du Maire

Nous voici presque à mi-mandat. L'heure du bilan n'est pas encore arrivée, mais nous pouvons avoir un regard rétrospectif sur ce qui a été fait depuis mars 2008, depuis le changement d'équipe municipale. Notre équipe a rénové le parcours de santé, mis en place la clôture du stade, restauré l'oratoire du Christ de Pitié, réhabilité la place Pierre Barré. Naturellement, dans notre commune, les attentes et les besoins restent importants. Qui ne voudrait pas une nouvelle salle des fêtes, une bibliothèque rénovée plus accessible, un plateau sportif avec vestiaires ? Jusqu'à la fin de ce mandat, nous poursuivrons deux objectifs prioritaires : investir dans les écoles, et effacer les réseaux aériens.

L'investissement dans les écoles vise à donner à nos élèves un cadre de travail et de vie pour leur permettre de préparer leur avenir. C'est pourquoi, les bâtiments des écoles ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation, et que la commune s'est engagée dans la création d'une École Numérique Rurale (ENR), que bien des communes nous envient, qui a représenté en 2010 une dépense avoisinant les 16 000 €. La maîtrise des outils informatiques et des technologies de la communication, acquise dans cette école numérique, constituera un atout formidable pour l'avenir de nos élèves. Toujours au niveau scolaire, la municipalité s'est attachée à hâter le démarrage des travaux pour la reconstruction du collège, dont la première pierre devrait être posée l'année prochaine.

L'investissement dans l'effacement des réseaux a atteint, en 2010, un montant de 680 000 €. Outre la basse tension, l'éclairage public et le téléphone, la municipalité a anticipé avec la pose d'une gaine supplémentaire destinée à recevoir les nouveaux réseaux informatiques. Cet investissement considérable a pour objectif d'embellir notre commune et de la doter d'équipements modernes pour le bien-être collectif, car notre équipe sert l'intérêt général des habitants. Cet objectif sera poursuivi avec détermination jusqu'à la fin de notre mandat.





# Informations pratiques

**MAIRIE** 

*4 rue des Écoles 57920 Kédange sur Canner* 

www.kedange-sur-canner.info

Email: mairie.kedange@wanadoo.fr

Tél.: 03 82 83 51 06 Fax : 09 72 12 75 67

Horaires d'ouverture : le lundi de 15h à 18h30 le mardi et mercredi de 10h à 12h le vendredi de 15h à 17h30

Permanence du maire et des adjoints :

Lundi, vendredi de 17h à 19h.



# **PASSEPORT**

Personnes majeures

Il appartient désormais aux personnes sollicitant la délivrance des nouveaux passeports, dits biométriques, de s'adresser aux mairies de l'arrondissement équipées de station d'enregistrement, à savoir :

- THIONVILLE
- YUTZ
- FAMECK
- HAYANGE
- SIERCK LES BAINS.



# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

# **DEMANDE:**

# Personne majeure:

- 1 dossier vert à retirer en mairie et à remplir au stylo à bille noir
- 1 extrait d'acte de naissance
- 1 justificatif de domicile (facture d'eau électricité téléphonique fixe)
- 2 photos récentes, de face et sur fond gris clair au format de 35 x 45 mm.

# Personne mineure :

- 1 dossier orange à retirer en mairie
- 1 extrait d'acte de naissance
- Photocopie du livret de famille
- En cas de séparation des deux parents, autorisation de l'autre parent

### **RENOUVELLEMENT:**

- 1 Remise de l'ancienne carte. En cas de perte ou de vol : un timbre fiscal de 25 € sera demandé.
- 2 L'empreinte est obligatoire pour les majeurs et les mineurs de plus de 15 ans.
- 3 Seul l'acte de naissance n'est plus obligatoire.





Photo d'identité aux normes en 5 min



# **MEDECINS**

Chantal Baczkiewicz - 7 r Église

57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél.: 03 82 83 93 83

Yves Baczkiewicz - 7 r Église

57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél.: 03 82 83 93 83

Christian Genser - 12 r Thionville

57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 50 11

Thierry Receveur - 29 Bis r Collège

57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 94 73

# **INFIRMIERES**

Boissy Marie-Joséphine - rue Nonnenfels

57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél : 03 82 83 53 02

Berrini Claudine - rue Nonnenfels

57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél.: 03 82 83 53 02

# **PHARMACIE**

Pharmacie Davério - 6 rue de Bouzonville 57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 51 08

KINÉSITHÉRAPEUTE

Cailloux Jean-Marie - 1 Bis r Moulins

57920 KEDANGE SUR CANNER - Tél. : 03 82 83 56 87

# **AMBULANCES**

Guénange Ambulances - 31 r Metzervisse

57310 GUÉNANGE - Tél. : 03 82 50 21 29

Roland Baumann Ambulances

11 parc Activité Beau Vallon

57970 ILLANGE - Tél.: 03 82 54 49 49

Ambulance Klein - zac Unicom

57970 BASSE HAM - Tél.: 03 82 86 66 00

# HORAIRE DÉCHETTERIE D'ABONCOURT



**ROUTE D'EBERSVILLER** F-57144 ABONCOURT **FRANCE** (33) (0)3 82 82 12 51 du lundi au vendredi de7h00 à 17h00 Le samedi de 9h00 à 12h00 Tout dépôt sauvage aux abords de la déchetterie est interdit.

# PLANNING 'GROS DÉCHETS 2011'

2e Trimestre: vendredi 24 juin 2011

3e Trimestre: vendredi 23 septembre 2011 4e Trimestre: vendredi 23 décembre 2011

Pour faciliter le tri sélectif, une permanence pour la distribution des sacs sera organisée, en mairie, chaque 1er vendredi de chaque mois, de 14h à 15h

### **SAMU: 15** POLICE: 17 **POMPIERS: 18**

Alcooliques anonymes: 03 87 50 70 73

ou 03 87 84 23 88

Cancer info service: 0810 810 821 (coût appel local d'un

poste fixe)

Drogues info service: 0800 23 13 13 (coût appel local

d'un poste fixe)

Sida info service: 0800 840 800 (coût appel local d'un

poste fixe)

SOS Viol: **0800 05 95 95** (coût appel local d'un poste fixe)

Suicide écoute : 01 45 39 40 00 (Paris)

Tabac info service: 0825.309.310

Femmes info service: 01 40 33 80 60 (Paris)

Appel d'urgence européen (appel avec un portable): 112

Allo enfance maltraitée: 119

Centre antipoison de Nancy: 03 83 32 36 36

Gendarmerie de Metzervisse : 03 82 56 80 70

# Les entreprises de Kédange

### **Alimentation:**

Boucherie - Charcuterie RIPPLINGER 03 82 83 51 30 Boulangerie Banette COMBAS Francis 03 82 83 50 01 Epicerie 'Chez Nono' Architecte: Cabinet DEHLINGER 03 82 83 52 76

Auto/Moto/Quad/Espaces Verts

FLORE - Espace verts 06 77 47 65 73 HMP Racing - moto - Matériel espaces verts 09 81 95 98 54 ESTIMAT - Quad - Dalles de parking écologique 03 82 83 00 83

PICO MECA SERVICE - Mécanique générale 03 82 83 50 02 Banque - Crédit Mutuel 08 20 84 77 43

Beauté - Coiffure

CREA'TIF 03 82 83 59 21 LOOK D'ENFER 03 82 83 54 79

Dépannage

KGF MOTORISATION Portail, porte garage... 06 85 23 09 51 **Entreprises** - SEMIN S.A. Colles et enduits 03 82 83 93 33

Hôtel - Restaurant

LOGIS DE FRANCE LA CANNER - JM JAMINET 03 82 83 00 25 **Pharmacie** - PHARMACIE DAVERIO 03 82 83 51 08

Pompes Funèbres - PIRUS 03 82 83 93 58

Services

TABAC PRESSE

COMPTOIR NATURE - Jardinerie, alim animale 03 82 83 51 00 ACE MEDIAS - Publicité, Web, Photographe, Studio 03 82 83 92 74

NCH - Poêles à granules de bois 03 82 83 03 34



# Bonjour...





Jessica SEMINERIO et Florian REBILLARD le 26 juin 2010

Sophie BIEBER et Grégory SPIZAK le 24 juillet 2010

Nathalie WEISSLER et André VALZER le 04 septembre 2010

# Message du Chef de Corps des Sapeurs Pompiers



Les Sapeurs Pompiers volontaires ont vocation à participer à l'ensemble des missions dévolues aux Services d'Incendie et de Secours.

L'intérêt d'un CI de proximité.

L'appartenance au village et la connaissance des habitants font des pompiers des acteurs incontournables de la vie du village :

Cette proximité permet de réduire le temps d'intervention afin d'apporter une réponse rapide à toute demande de secours.

Les services qu'ils rendent, notamment ceux qui ne sont plus systématiquement pris en charge dans certains départements (ex. destruction des nids d'insectes, inondations de locaux, etc.)

La prévention : quoi de plus rassurant que la présence de Pompiers prêts à intervenir lors des différentes manifestations organisées par la commune ou par les associations Kédangeoises.

L'animation du village, par le biais de l'Amicale des sapeurs pompiers. Citons l'organisation de la marche populaire.

### Pour devenir Sapeur Pompier, il faut :

être âgé de 16 ans, remplir les conditions d'aptitude physique et médicale, jouir de ses droits civiques, habiter dans la commune,

être DISPONIBLE.

### Pour devenir Jeune Sapeur Pompier, il faut :

être âgé de 12 à 14 ans, satisfaire au contrôle médical réalisé par un médecin Sapeur Pompier, fournir une autorisation parentale.

Renseignements auprès du Chef de Centre au 06.74.10.86.72 mail: laurent.weitten@9online.fr

# Ils nous ont quittés...

Sylvette POUILLEUX, épouse MOLINIER le 21 janvier 2010

Régis VILGICQUEL, le 05 février 2010

Jean MARS, le 18 février 2010

Patrice BENOIT, le 21 février 2010

Claude FRASCHINI, le 24 avril 2010

Nelly DARMON, épouse HENRY le 24 juillet 2010

Jean NARDIN, le 20 août 2010

Joseph ANDREEF, le 19 septembre 2010

Georges MARTIN, le 30 octobre 2010



# LES ASSOCIATIONS KEDANGEOISES

Amicale des Sapeurs Pompiers UNC / AFN / SDF Ass. de Pêche Kédangeoise Bibliothèque Boule Kédangeoise C.E.P. Kédange Chorale paroissiale Club artisanal Club des Aînés Club informatique Comité des Fêtes Conseil de Fabrique Donneurs de sang Gymnastique volontaire Modern'Jazz Les Amis des Orgues

* Luc KELLER	03.82.83.54.45
* René KLEIN	03.82.83.97.67
* Emile JUNGNICKEL	03.82.83.97.92
* Marc WEITTEN	03.82.83.58.42
* Christian MAYER	03.54.07.05.40
* Stéphane LEFEBVRE	03.82.59.07.83
* Jean SAGNOL	03.82.83.97.82
* Edourda MUHLMANN	03.82.83.57.70
* Marie Thérèse FREY	03.82.83.58.47
* Pascal MARCHAL	03.82.83.93.84
* Angélique BENTZ	06.63.41.66.31
* Françoise DAVERIO	03.82.83.51.08
* Évelyne HOFFMANN	03.82.83.97.72
* Sakia SAADOUD	03.82.83.94.39
* Santa MEYER	03.82.83.94.14
* Albert MARHOFFER	

# PROGRAMMES DES FESTIVITÉS 2011

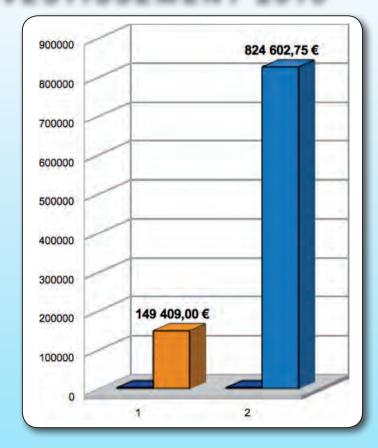
DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
09/01/11	Assemblée générale	Boule Kédangeoise
16/01/11	Vœux des footballeurs au club house	C.E.P.
19/01/11	Assemblée générale	G.V.K
29/01/11	Rassemblement U9 au gymnase	C.E.P. – D.M.F.
29/01/11	Assemblée générale salle St Rémi à 17h00	U.N.C.
05/02/11	Soirée dansante costumée salle St Rémi	C.E.P.
17/02/11	Don du sang salle St Rémi	Donneurs de sang
27/02/11	Loto salle St Rémi	C.E.P.
19/03/11	Ouverture de la pêche	A.P.K
26/03/11	Dîner dansant salle St Rémi	Boule Kédangeoise
08/04/10	Nettoyage de printemps	Écoles, Sapeurs Pompiers, Municipalité
15/05/11	Vide-grenier place des fêtes	Écoles de Kédange
17/05/11	Don du sang salle St Rémi	Donneurs de sang
03/06/11	Assemblée générale au club house	C.E.P.
05/06/11	Challenge PHILIPPART de pétanque	Boule Kédangeoise
Du 06 au 27/06/11	Exposition arts plastiques maison des associations	Modern'Jazz
13/06/11	Challenge COMBAS U13	C.E.P.
25 et 26/06/11	Fête de la St Jean place des fêtes	C.E.P.
02/08/11	Don du sang salle St Rémi	Donneurs de sang
15/08/11	Challenge MULLER H. seniors	C.E.P.
20/08/11	Challenge MARANGONI J. U15	C.E.P.
21/08/11	Challenge MARANGONI J. U19	C.E.P.
28/08/11	Méchoui salle St Rémi	U.N.C.
22/09/11	Dévoilement de la devise républicaine	Commune
29/09/11	Don du sang salle St Rémi	Donneurs de sang
02/10/11	Fête de la Pomme salle St Rémi et autour	Comité des Fêtes
05/11/11	Soirée moules/frites salle St Rémi	C.E.P.
11/11/11	Commémoration au monument aux morts et repas dansant salle St Rémi	U.N.C.
15/11/11	Don du Sang	Donneurs de sang
27/11/11	Marche populaire sur le ban communal	Amicale des Sapeurs Pompiers
03/12/11	Fête de Ste Barbe salle St Rémi	Amicale des Sapeurs Pompiers de Klang et de Kédange
04/12/11	Marché de Noël maison des associations	Club artisanal
06/12/11	Visite de St Nicolas dans les écoles	Commune
14/12/11	Goûter de Noël baby gym salle St Rémi	Modern'Jazz
16/12/11	Goûter de Noël salle St Rémi	Modern'Jazz
17/12/11	Arbre de Noël salle St Rémi	C.E.P.



# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2010

Les dépenses d'investissement représentent l'enrichissement du patrimoine de la commune. Alors que la moyenne des dépenses d'équipement pour les années 2004 à 2007 s'établissait à 149 409 €, la commune y a consacré en 2010 une somme de 824 602 €, soit cinq fois plus. La comparaison est éloquente.

Si l'effacement des réseaux a constitué l'essentiel de cet effort d'investissement avec les travaux réalisés dans les rues des moulins, du stade, des écoles, de l'église et Notre-Dame, il ne faut pas oublier l'équipement numérique de l'école, la réhabilitation d'un appartement aujourd'hui loué, et les études et travaux préliminaires de l'aménagement paysager du canal de l'ancien moulin qui sera poursuivi en 2011.



Le tableau ci-dessous récapitule les principales dépenses d'investissement réalisées en 2010.

Libellé	Réalisation	Part
Immobilisations corporelles	60977,38 €	7,4 %
Réseaux et voirie	691122,99 €	83,8 %
Réhabilitation d'un appartement	40179,76 €	4,9 %
Canal de l'ancien moulin	6450,75 €	0,8 %
Réparation du presbytère	9878,96 €	1,2 %
École Numérique Rurale	15992,91 €	1,9 %
TOTAL GENRAL	824602,75 €	100 %

L'effacement des réseaux n'a pas seulement porté sur la dissimulation des câbles aériens, mais aussi sur le renforcement du réseau avec la pose de deux nouveaux transformateurs, et l'enfouissement de la ligne à haute tension qui longeait l'aire de jeux des enfants à proximité de la Canner.

L'effacement des réseaux qui contribue à l'amélioration du cadre de vie a également permis de renforcer et de rénover l'éclairage public par l'utilisation d'une technologie innovante, génératrice d'économies au niveau de la consommation électrique.





# DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE SITE DU NOUVEAU COLLÈGE

En avril 2010, un diagnostic archéologique a été prescrit sur le lieu d'implantation du nouveau collège, au lieudit "Pfaffenbaum". Ce diagnostic archéologique consistait à réaliser des tranchées sur environ 10% des parcelles faisant l'objet du projet de

construction du nouveau collège, afin d'évaluer son potentiel archéologique. Cette intervention a permis la découverte d'un habitat daté approximativement de 1000 ans avant J.-C. à la

ans avant J.-C, à la frontière de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer. Les indices qui ont permis cette datation sont d'une part les structures archéologiques, et le mobilier.

Les structures archéologiques

Les traces de l'habitat se caractérisent par des structures en creux, c'est à dire des fosses ou des "trous de poteaux", qui se distinguent du sol naturel par une coloration différente. Les trous de poteaux étaient destinés à recevoir l'ossature des constructions faites en bois et en terre; les poteaux assuraient le maintien des toitures et étaient reliés par des cloisons en bois sur lesquelles était plaqué un mélange d'argile et de paille.

Le diagnostic a également mis en évidence l'existence d'un "niveau de sol", matérialisé par une nappe

de terre battue d'une vingtaine de mètres de longueur environ sur 20 centimètres d'épaisseur. Ce niveau de sol, très bien conservé, permettra de réaliser des études complé-



Le mobilier archéologique. Il est composé exclusivement de fragments de vaisselle en terre cuite, notamment des fragments de bols et de vases à provisions. La masse de fragments de cé-

ramique retrouvée laisse présager un peuplement assez important sur le site, dont on devrait mieux connaître la vie quotidienne par l'analyse fine des pièces recueillies.

Compte tenu de l'importance des éléments retrouvés, une fouille préventive a été prescrite. Elle est programmée au printemps, et sera achevée le 13 mai 2011. Alors que le diagnostic concernait 10% de la zone à aménager par la réalisation de tranchées, la fouille préventive consiste en un décapage complet de la zone prescrite, afin de mettre au jour la totalité des structures et d'étudier l'organisation du site.







# ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE

Le projet « École numérique rurale», mis en place par le gouvernement en 2009, a permis de doter l'école

élémentaire d'un tableau blanc interactif et d'une mallette sur roulettes contenant 9 ordinateurs portables. En septembre 2010, une dotation de 1000 euros pour l'achat de logiciels éducatifs est venue compléter le projet. Aujourd'hui, ce nouveau matériel complète efficacement la salle informatique.

### Le tableau blanc interactif ou TBI



Le TBI a été installé dans la classe de Madame Hiebel à côté du traditionnel tableau noir. Pour faire simple, il s'agit d'un tableau sensitif, réglable en hauteur selon la taille de l'élève, sur lequel est projeté le bureau d'un ordinateur portable géré par l'enseignant.

Les jeunes utilisateurs se servent alors d'un stylet pour écrire et travailler sur les documents préparés à l'avance par la maîtresse. Ainsi, les élèves de CP ont la reproduction exacte des pages de leurs manuels. Ils peuvent ainsi travailler directement sur les textes de la méthode de lecture : la découverte des histoires, des sons, des graphèmes, des signes de ponctuation

en est facilitée. Les enfants aiment

venir au tableau pour entourer les nouveaux sons, marquer les liaisons, souligner les mots, corriger les exercices. Ces activités sur grand écran rendent le travail plus visible et plus clair surtout pour les élèves en difficulté.

Les travaux effectués sur le TBI peuvent être enregistrés et réutilisés dans la semaine ou en soutien.

En mathématiques, les manipulations sur les nombres sont plus ludiques et s'avèrent être mieux comprises par les enfants. Travailler sur des photos, des reproductions d'œuvre d'art, des schémas d'objets techniques, des graphiques, des plans et des cartes constitue à n'en pas douter un atout pédagogique et permet de capter plus durablement l'attention des enfants. Les leçons d'histoire, de sciences,

de géographie et d'arts visuels s'en trouvent considérablement enrichies. Visionner un extrait de concert, de film, d'émission devient un jeu d'enfant.

À l'évidence, l'usage quotidien du TBI constitue un atout pour l'obtention du B2i (Brevet informatique et Internet) que tout élève se doit d'obtenir à la fin de sa scolarité élémentaire. La connexion immédiate à internet permet de communiquer avec d'autres écoles et de rechercher facilement des informations relatives à la leçon du moment. La gestion du site internet de l'école par les élèves n'a plus de secret, ils préparent les articles, les commentent et les améliorent avant la mise en ligne.

L'éventail des possibilités du tableau numérique est donc impressionnant et permet un gain de temps, une approche nouvelle des enseignements, une manipulation facile et attractive



pour les utilisateurs. Il s'avère être un complément idéal du tableau noir, car son usage ne saurait être permanent, en raison de la fatigue visuelle qu'il peut occasionner et des défaillances toujours possibles liées à l'usage de l'informatique et de l'électricité. Les ordinateurs portables, quant à eux, sont venus agrandir le parc informatique de l'école et sont utilisés chaque semaine par les 112 enfants de l'école.

Un planning a été mis en place, de façon à ce que chaque enseignant et chaque élève de l'école puissent progressivement s'initier à l'usage de ce nouvel outil. Les CM2 l'utilisent déjà tous les lundis après-midi pendant leur séance d'allemand.

Les témoignages des enfants se trouvent sur le site Internet de la commune.

www.kedange-sur-canner.info



# LES RÉALISATIONS

# Cérémonie du 4 septembre 2010

Cette cérémonie a permis de rendre un hommage solennel aux 41 soldats, Morts pour la France, tués à Kédange-sur-Canner, le 4 septembre 1945, dans un très grave accident ferroviaire. Madame Josette NAUCHE, fille de l'un de ces jeunes hommes morts pour la patrie, assistait à cette cérémonie émouvante, remplie d'émotion et de dignité, soixante-cinq ans après les faits tragiques.

De très nombreuses personnalités ont honoré de leur présence cette cérémonie du souvenir: Monsieur le Sous-Préfet François MARZORATI, les parlementaires Aurélie FILIPPETTI et Jean-Louis MASSON, les maires de Metz, de Thion-ville et de communes de la CCAM (Communauté de Communes de l'Arc Mosellan).

# Place Pierre BARRÉ - Rue Notre-Dame

La requalification de notre espace public se poursuit avec l'achèvement des travaux Place Pierre Barré et rue Notre-Dame. C'est la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan qui a assuré le financement de cette opération qui représente une enveloppe financière de 100 000€.





Avec le soutien de l'association Le Souvenir Français, une plaque commémorative, réalisée par Jean-Charles SOMMEN, a été apposée au Monument aux Morts de la commune. Ainsi à chaque cérémonie patriotique, la mémoire de ces combattants sera honorée et ne tombera pas dans l'oubli.

# Effacement des réseaux

# Choix de la municipalité

L'effacement des réseaux répond à un double objectif, d'une part, embellir le cadre de vie, et d'autre part, renforcer la puissance du réseau existant.

Le secteur concerné par cette première tranche de travaux est délimité par la rue du stade où arrive une ligne à haute tension (HT), la rue des écoles, et la place Pierre Barré. Dans un souci de cohérence ont été ajoutées dans cette première tranche, une section de la rue des moulins, une section de la rue de l'église jusqu'à la hauteur de la place Pierre Barré.

# Travaux dont la maîtrise d'œuvre était du ressort d'ERDF

a) L'enfouissement du réseau haute tension dans les rues du stade, des écoles et le fonçage sous la Canner pour réalimenter la ligne HT sur poteau existant.
b) Installation de deux nouveaux transformateurs : sans l'enfouissement de la ligne haute tension l'alimentation des deux transformateurs, rue du stade et rue Notre-Dame aurait été en aérien et aurait enlaidi ces rues, surtout place de la mairie, alors que la distribution basse tension, l'éclairage public, le réseau téléphonique et la fibre optique étaient enterrés. En conséquence, il était impératif d'enfouir conjointement basse tension et haute tension dans les mêmes fouilles.

Les rues concernées par ces travaux étaient équipées de trois transformateurs de petite puissance, le premier était situé à l'intersection des rues des vergers et du stade, le deuxième rue des moulins et le troisième près de l'école maternelle.

Ils ont été remplacés par deux unités plus grosses, un transformateur rue du stade à côté de la mairie, le deuxième à l'intersection de la route de Klang et rue Notre-Dame. Le premier assure l'alimentation des rues du stade, des vergers, des écoles, des moulins et des peupliers. Le deuxième assure toute la distribution basse tension du coeur historique du village.

# **Rue Notre Dame**

# avait préseau ment de antérieu ne pas SIDEET par la co secs. L'a mis d'a - assair

# Particularité de la rue Notre-Dame

Le SIDEET (Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'assainissement de l'Est Thionvillois) avait programmé la mise en conformité du réseau des eaux usées de cette rue, en complément de la distribution de l'eau potable réalisée antérieurement. Il aurait été dommageable de ne pas effectuer les travaux programmés par le SIDEET en même temps que les travaux prévus par la commune pour l'enfouissement des réseaux secs. L'appel d'offres lancé conjointement a permis d'attribuer le marché pour les deux réseaux – assainissement et réseaux secs – à l'entreprise SCHIEL FRERES de Kédange-sur-Canner.

Un gros travail de coordination a été nécessaire pour mener à bien les deux chantiers. Une dernière particularité mérite d'être signalée, à savoir les travaux de traitement de surface de cette rue par la société EUROVIA, qui viennent d'être terminés par la mise en place d'un revêtement d'enrobés.

# DE KEDANGE A HOUSTON, TEXAS

Karine Boissy est née à Limoges. Arrivée dans notre retrouvent dans cette même situation de rencontrer village en 1975, à l'âge de deux ans, Karine fréquente de nouveaux amis et de vouloir s'intégrer. Le bénéles écoles maternelles et primaires de Kédange, puis fice est une communauté cosmopolite ouverte à tous, le collège et le lycée de Thionville jusqu'à l'obten- sans préjugés ni xénophobie. tion du Baccalauréat en 1991. Suivent deux années Pendant les sept années de son séjour, le couple va d'école préparatoire aux écoles d'ingénieur au lycée avoir trois enfants, des garçons qui ont aujourd'hui Fabert à Metz. Entrée sur concours à l'École Natio- sept, cinq et trois ans. nale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy, Karine obtient son diplôme d'ingénieur en 1996.

Liquide en 1997, sur le site de Champigny en région se sont développées avec des Américains, des Europarisienne où elle travaille pendant cinq ans avant péens dont certains sont rentrés depuis, mais aussi d'être transférée sur le site Air Liquide de Houston au avec des ressortissants d'Amérique du sud, d'Austra-Texas. Un poste se libérait sur ce site et Karine choisit lie. de saisir cette opportunité.

se marient et partent aux USA. Son mari va chercher naire. Certains sujets politiques devaient être évités. un emploi sur place, ce qu'il trouve après trois mois. Chacun a évolué professionnellement et changé de La langue n'était pas un problème puisque, durant poste. Le mari de Karine a pu faire un MBA (mastère leurs études à Nancy, le couple avait fait des stages en administration des affaires). La reprise des études sur le continent américain.

Houston est une ville côtière, verte et accueillante, breuses : toutes les universités proposent des cursus jouissant d'un climat semi-tropical. Elle est très dif- de formation continue. férente de Dallas avec ses puits de pétrole et ses espaces semi-désertiques. Houston est très agréable à À la fin des sept années, retour sur Paris où le couple vivre : se loger et s'y installer sont des choses simples, se réinstalle avec ses trois enfants. Après leurs études plus faciles qu'en France.

toutes les grandes sociétés mondiales du secteur en garderont un excellent niveau d'anglais. Le plaisir sont présentes. Cela veut dire qu'il existe une com- de retrouver la famille et la France a compensé les munauté internationale très importante, la simplicité amis laissés sur place, la piscine dans le jardin et le de la langue anglaise facilitant l'intégration. On y ren- climat plus agréable. contre des Français, mais aussi beaucoup d'autres Pour Karine, l'expérience a été très enrichissante et nationalités et des Américains, qui venant d'autres lui a permis d'élargir sa vision sur bien des domaines. états différents et lointains, se sentent aussi un peu Elle la recommande vivement à qui l'opportunité se expatriés au Texas.

étrangers et des Américains de toute l'union. Tous se aventure.

Les bons souvenirs sont le climat très ensoleillé, l'accueil des Américains, la forte culture texane : on est Karine intègre le département Etudes-Ingénierie d'Air texan avant d'être américain. De nombreuses amitiés

Au début du séjour, la guerre en Irak créait un climat Karine et son ami, rencontré lors des études à Nancy, de tension dans l'état dont George W Bush est origipendant la vie professionnelle est plus fréquente aux USA qu'en France et les possibilités sont plus nom-

américaines, les trois garçons sont entrés dans le système scolaire français sans difficulté. La langue parlée L'activité dominante est l'industrie pétrochimique et à la maison était toujours le français. Nul doute qu'ils

présenterait. Si une nouvelle destination n'est pas Houston étant une ville très dynamique, elle attire des d'actualité, Karine se dit prête pour une nouvelle

JM Lechantre

**HOUSTON TEXAS** Une ville côtière, verte et accueillante, où il fait bon vivre.





# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EST THIONVILLOIS

En 1967, Luttange était privée d'eau courante durant trois mois. En 1968, c'est Kédange-sur-Canner qui était ravitaillée par citerne. Créé cette même année 68, le SIDEET se fixait pour mission de pallier la pénurie d'eau qui sévissait sur l'ensemble du secteur.

### Les objectifs du SIDEET étaient les suivants :

Trouver les ressources en eau nécessaires aux besoins domestiques vitaux des populations.

Mettre en place les infrastructures et équipements indispensables en vue de l'approvisionnement sans défaillance de toutes les communes membres et permettre leur expansion.

Desservir les villages, écarts et fermes isolées dépourvues d'adduction d'eau. Construire les canalisations de liaisons intercommunales, les réservoirs ainsi que les stations de pompage et de refoulement nécessaires à une desserte convenable du territoire.

Obtenir les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à la réalisation de sa mission.

Depuis 1976, le nombre d'usagers desservis en eau potable est passé de 9 000, représentant 500 000 mètres cubes annuels à 15 475 usagers (source INSEE), représentant 700 000 mètres cubes en 2011. De nouvelles communes ont depuis rejoint le SIDEET.

L'adhésion des communes de nombreux travaux ont été réalisés : il s'agit de stations de pompage, de réservoirs, de conduites à grand débit, de forages, d'installations de captage. L'action et les investissements du SIDEET ont totalement supprimé les pénuries d'autrefois comme nous l'avons constaté lors de la sécheresse de 2003. La gestion exemplaire du Syndicat a permis de maintenir le coût usager du m3 d'eau potable en dessous de la moyenne nationale.



### Les communes membres du SIDEET sont, par ordre chronologique :

1968 : Bettelainville, Hombourg-Budange, Kédange-sur-Canner, Luttange, Metzeresche, Metzervisse, Saint-Hubert, Volstroff

1970 : Distroff, Kuntzig, Stuckange, Valmestroff

1972 : Buding, Elzange, Inglange 1983 : Antilly, Chailly-lès-Ennery,

1985 : Antilly, Challiy-le 1985 : Aboncourt 1992 : Klang

2005 : Vigy 2010 : Veckring (uniquement pour la compétence assainissement)

En 2010, toujours dans l'esprit de rationaliser les moyens, l'assainissement précédemment géré par le SIACA et SIAB a rejoint les compétences du SIDEET. Deux nouvelles stations d'épuration représentant un investissement de 4 millions d'euros sont en cours de réalisation par des entreprises. L'une à la sortie de Buding vers Inglange, l'autre entre Metzeresche et Vinsberg. Cette dernière sera mise en service début mai.

SIDEET emploie 18 personnes, quatorze techniciens et quatre cadres et administratifs. Les moyens matériels comprennent des camions, véhicules atelier et utilitaires, tractopelle, compresseurs, pompes, détecteurs de fuites, équipements de télésurveillance et informatique. Les actifs se composent d'immeubles de bureaux, garages, atelier, six réservoirs, trois stations de pompage et de refoulement, six stations d'épuration, dont deux en construction, 300 kilomètres de canalisations.

### Les budgets 2011 sont :

Eau potable Fonctionnement : 3 208 624 €
Investissements : 1 550 871 €

Assainissement Fonctionnement: 676 513 €
Investissements: 5 087 600 €

L'eau potable est un bien naturel, précieux, indispensable à la vie et heureusement accessible à tous. Nous devons la préserver, éviter de la contaminer et ne pas la gaspiller. Les ressources en eau ne sont pas inépuisables et son traitement coûte cher. L'accès à l'eau potable deviendra de plus en plus un enjeu majeur pour toutes les populations du monde. C'est la responsabilité de tous de préserver cette ressource vitale.

Le SIDEET est à votre disposition 24 heures sur 24, 365 jours par an au 03 82 83 51 81.



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

### VILLE DE KEDANGE SUR CANNER

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES FEUX DE JARDIN

Le maire de la commune de KEDANGE SUR CANNER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2, Vu le Code pénal, et notamment son article R 610-5, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2010

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin, dans un souci de sécurité

Considerant qu'il pares ;
Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de
nature à porter atteinte à la salubrité publique;
Considérant qu'il est nécessaire que leur surveillance soit totale tant que leur extinction n'est pas
compléte pour assurer la sécurité de tous ;

# ARRETE

Article 1 : Dans les zones d'habitation, l'allumage de feux de jardin est interdit les dimanches et jours fériés, autorisé les jours ouvrables de 06 heures à 08 heures et de 20 heures à 22 heures.

<u>Article 2</u>: Dans les zones d'habitation, il est interdit d'allumer des feux à moins de 5 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.

Article 3: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

A Kédange-sur-Canner, le 22 avril 2010

### VILLE DE KEDANGE SUR CANNER

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR LES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE, AINSI QUE LES DOMAINES PUBLICS OU PRIVES DE LA COMMUNE

Le maire de la commune de KEDANGE SUR CANNER

Vu les articles L.131.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police ;
Vu l'article 1385 du Code Civil concernant la responsabilité des propriétaires, utilisateurs ou gardiens d'animaux ;
Vu les articles R.622-2 alinéa 1; 511-1 alinéa 6 du Code Pénal ; réprimés par l'article 131-13-14 Code Pénal (relatifs à la divagation, à l'abandon des animaux domestiques et aux contraventions de police et peines encourues par ceux qui auront contrevenu aux Décrets et Arrêtés [également faits par l'Autorité Administrative ou aux Arrêtés publiés par l'Autorité Communale);
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2010
CONSIDERANT que :

1º) pour sauvegarder l'hygiène publique et diminuer les risques d'accidents sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la Commune, il importe de réglementer la circulation des animaux domestiques, notamment des chiens qui troublent la tranquillité publique.

2°) qu'il y va aussi des intérêts des animaux que le propriétaire fasse tout ce qui est a son pouvoir pour éviter que ceux-ci restent indésirables en nuisant à la propreté ou à sécurité et à la tranquillité des autres habitants.

<u>Article ler</u>: Sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la Commune, tous les animaux domestiques, et notamment les chiens, devront être munis d'un collier et d'une plaque indiquant les nom et adresse de leur repositaties.

<u>Article 2</u>: Sur ces mêmes voies, et ces mêmes lieux les chiens et autres animaux devront être tenus impérativement en Jaisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident. Pour les chiens dist dangereux, il est fait obligation, sur tout le domaine public, à chaque propriétaire ou gardien de ces animaux de les tenir en laisse et

Dans le cas contraire, ces animaux seront considérés en état de «divagation», et une mise en fourrière ainsi qu'une contravention seront ordonnées.

Retrouvez les versions complètes et téléchargeables de ces arrêtés sur le site Internet de la commune www.kedange-sur-canner.info Rubrique: Information

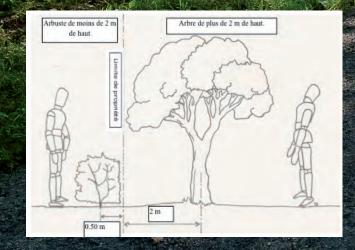


# Réglementation en vigueur en France concernant LES PLANTATIONS

LES DROITS DES ARBRES

En l'absence de réglementations locales ou d'usage

- une distance minimale de 0.50 mètre, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 mètres.
- une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur (à l'âge adulte).
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.



### En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

### Recours dans le cas de non-respect des distances

Démarches à suivre : exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires. S'il n'y à pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passer un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance.

Si vous n'avez pas réalisé vous même les plantations, sachez qu'il existe une notion de prescription.

, si vous prouvez qu'un arbre ou une haie dépassait déjà il y a 30 ans de cela la hauteur maximale autorisée, l'élagage ne pourra pas être exigé.

Idem pour un arbre mal placé, mais qui aurait été planté là à une époque où votre propriété et celle du voisin ne faisaient qu'une (assez fréquent en ville de nos jours, où les parcelles sont fréquemment divisées).

# Obligations d'entretien et d'élagage

- 1. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Ce droit est acquis même si les distances réglementaires sont respectées.
- 2. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, ni de cueillir les fruits.

Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975) même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. (Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3).







- 3. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.
- 4. Il n'existe pas de règle précise concernant le ramassage des feuilles. Le Code civil réglemente les distances de plantations ou l'élagage des branches qui dépassent dans le jardin du voisin (le voisin peut exiger qu'elles soient coupées, mais ne peut le réaliser lui-même), rien sur les feuilles.

En revanche, si la chute des feuilles occasionne des nuisances trop importantes (elles peuvent boucher une gouttière par exemple), un juge peut exiger l'élagage de la plante.

- 5. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).
- 6. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

### Pour conclure

Vous aimez la nature; avec un peu de chance votre voisin aussi. Trouver un terrain d'entente est largement préférable dans ce genre d'affaires de voisinage. En admettant que vous ayez gain de cause et parveniez à faire couper l'arbre du voisin : son ressentiment sera probablement à la hauteur, et durable. Ne vaut-il pas mieux parfois supporter un peu d'ombre ou une branche gênante ? À méditer...



# www.kedange-sur-canner.info

Équipe de rédaction : Jean Kieffer, Jean-Marc Lechantre, Camille Werner, Marc Weitten,

Marie-Thérèse Frey - Feber, Florent Dehlinger

Conception et mise en page : Ace Médias.com 0382839274

Copyright photo: Pierre-Michel MORITZ (sauf indiqué sur les photos)